

SAS A&G CONSULTING-en liquidation
1 Rue du Hameau de Bretagne
91150 Morigny Champigny
SIRET N° : 88460327500014

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE D'APPROBATION DES
COMPTES

pour l'exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

L'an deux-mille-vingt-cinq et le cinq-juin, à 13 heures

Les associés de la SAS A&G CONSULTING - propriétaires de 100% des actions,
dont :

- Mme Andra Maria TSAKIRI- détenteur de 15 actions
- Mme Georgeta ANDREI -épouse TSAKIRI- détenteur de 5 actions

régulièrement convoqués par Mme Georgeta ANDREI en qualité de liquidateur,
se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège de la société,
afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2024
- Affectation des résultats
- Quitus à la présidence

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

PREMIERE RESOLUTION- Approbation des comptes de l'exercice 2024

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2024 pour un bénéfice imposable de 13.203,00€ (net après impôt de 11.223,00€) .

DEUXIEME RESOLUTION- Affectation du résultat

L'assemblée générale décide à l'unanimité de distribuer aux associés la totalité des bénéfices.

Ainsi, après la retenue à la source des prélèvements sociaux de 17,20% (soit la somme de 1930€), la somme de 9.293€ sera distribuée à:

- Mme Andra Maria TSAKIRI : **6.969,75€**
- Mme Georgeta ANDREI -épouse TSAKIRI : **2323,25€**

Les associés doivent soumettre ces dividendes à l'impôt sur le revenu ; chacun bénéficie de la dispense de paiement différé de l'impôt , au vue de leur revenus fiscaux de référence (attestations fournies).

TROIXIEME RESOLUTION -Quitus au président

L'assemblée générale donne quitus à la présidence.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION- Pouvoirs

L'assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal de cette assemblée, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés.

Fait à Morigny Champigny le 05 juin 2025, en 3 exemplaire originaux.

Les associés :

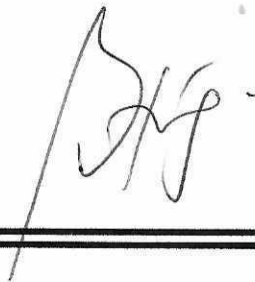
Le liquidateur :

Andra Maria TSAKIRI

Georgeta ANDREI TSAKIRI



Georgeta ANDREI TSAKIRI



Désignation de l'entreprise		AG CONSULTING										Néant *	
Adresse de l'entreprise		1 Rue DU HAMEAU DE BRETAGNE 91150 MORIGNY-CHAMPIGNY											
SIRET		8 8 4 6 0 3 2 7 5 0 0 0 1 4											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
										Exercice N clos le 2024-12-31			
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *		010		012							
		Autres *		014		016							
	Immobilisations corporelles *		028		030								
	Immobilisations financières * (1)		040		042								
	Total I (5)		044		048								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052							
		Marchandises *		060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *		068	262	070		262					
		Autres * (3)		072		074							
	Valeurs mobilières de placement		080	15	082		15						
	Disponibilités		084	19 989	086		19 989						
Charges constatées d'avance *		092		094									
Total II		096	20 266	098		20 266							
Total général (I + II)		110	20 266	112		20 266							
PASSIF										Exercice N		NET	
										1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				2 000						
	Écarts de réévaluation		124										
	Réserve légale		126				181						
	Réserves réglementées *		130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131				132						
	Report à nouveau		134				492						
	Résultat de l'exercice		136				11 223						
	Subventions d'investissement		137										
	Provisions réglementées		140										
	Total I		142				13 895						
Provisions pour risques et charges		Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				3 483						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				908						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169				1 980						
	Comptes courants d'associés		173										
	Autres dettes		175										
	Produits constatés d'avance		174										
	Total III		176				6 370						
Total général (I + II + III)		180				20 266							
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

AG CONSULTING

Néant

☒

I	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations (2)		Diminutions (3)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
ACTIF IMMOBILISE																	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial			400		402		404	0	406						
		Autres			410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains			420	0	422	0	424	0	426	0						
	Constructions			430		432		434		436							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels ^a			440		442		444		446							
	Installations générales, agencements, aménagements divers			450		452		454		456							
	Matériel de transport			460		462		464		466							
	Autres immobilisations corporelles			470		472		474		476							
Immobilisations financières				480		482		484		486							
TOTAL				490		492		494		496							
II	AMORTISSEMENTS					Montant des amortissements au début de l'exercice (1)		Augmentations : dotations de l'exercice (2)		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises (5)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																	
Fonds commercial						495		497		498		499					
Autres Immobilisations incorporelles						500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains					510		512		514		516					
	Constructions					520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers					540		542		544		546					
	Matériel de transport					550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles					560		562		564		566					
TOTAL						570		572		574		576					
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
										Court terme *	Long terme						
											19 %		15% ou 12,8%		0 %		
Total		578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19% (1)						579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL										596		585		597		599	

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD^a
1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

AG CONSULTING

Néant

☐

I

RELEVÉ DES PROVISIONS -AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	0	603	0	605	0	607	0
	Autres provisions réglementées *	610	0	612	0	614	0	616	0
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0

A MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					Dotations		Reprises	
Fonds commercial					681	0	683	0
Autres Immobilisations Incorporelles					700	0	705	0
Terrains					710	0	715	0
Constructions					720	0	725	0
Installations techniques, matériel et outillage					730	0	735	0
Inst. générales, agencements et aménagements divers					740	0	745	0
Matériel de transport					750	0	755	0
Autres immobilisations corporelles					760	0	765	0
TOTAL					770	0	775	0

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		
	780	0

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1) =				982	0
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI) =	982 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) =	982 ter	0
Déficits imputés				983	0
Déficits reportables				984	0
Déficits de l'exercice				860	0
Total des déficits restant à reporter				870	0

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	0	381	0
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	0		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	0	380	0
N° du centre de gestion agréé				388	0

Montant de la TVA collectée	374	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	0
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	0
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI ^a	397	0
1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent. * Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise _____		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le :		et clos le :		Données en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table; width: 40px; height: 20px; vertical-align: middle;"></table>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026
Période de référence	024			016	
Date de cessation					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐ *

Exercice clos le

2024-12-31

SIREN

884603275

Dénomination de l'entreprise

AG CONSULTING

Adresse (voie)

1

Rue

DU HAMEAU DE BRETAGNE

Code postal

91150

Ville

MORIGNY-CHAMPIGNY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	20
Total des lignes 901 + 903	905	2	Total des lignes 902 + 904	906	20

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre(2)

Mme

Nom de famille

TSAKIRI

Prénom(s)

GEORGETA

Nom d'usage

% de détention

25

Nb de parts ou actions

5

Naissance :

Date

1954-05-31

N° de département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre(2)

Mme

Nom de famille

TSAKIRI

Prénom(s)

ANDRA MARIA

Nom d'usage

% de détention

75

Nb de parts ou actions

15

Naissance :

Date

1992-01-30

N° de département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient
directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒ *

Exercice clos le 2024-12-31

SIREN 884603275

Dénomination de l'entreprise AG CONSULTING

Adresse (voie) 1 Rue DU HAMEAU DE BRETAGNE

Code postal 91150 Ville MORIGNY-CHAMPIGNY

I -NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905	0	
---	-----	---	--

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

Designation de l'entreprise		AG CONSULTING						Néant ☐		Exercice N clos le										
A - RESULTAT COMPTABLE										Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		2024-12-31								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *						209				210									
	Production vendue *			{	Biens dont export et livraisons intracommunautaires			{	215				214							
									217				218							
												18 354								
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											222								
	Production immobilisée *											224								
	Subventions d'exploitations reçues											226								
	Autres produits											230								
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)											232		18 354							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)											234								
	Variation de stock (marchandises)											236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)											238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)											240								
	Autres charges externes (dont crédit-bail : - mobilier - immobilier)											242		4 567						
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)											243		244		575				
	Rémunérations du personnel											250								
	Charges sociales											252								
	Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)											255		254						
	Dotations aux provisions											256								
	Autres charges			{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger						259				262		10			
					Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles						260									
	Total des charges d'exploitation (II)											264		5 152						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											270		13 203							
Produits financiers											(III)		280							
Produits exceptionnels											(IV)		290							
Charges financières											(V)		294							
Charges exceptionnelles			{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger						347				300						
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)						348				(VI)						
Impôts sur les bénéfices											(VII)		306		1 980					
2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)													310		11 223					
B - RESULTAT FISCAL											Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2		312		11 223		314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles											316								
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles											318								
	Provisions non déductibles											322								
	Impôts et taxes non déductibles											324		1 980						
	Divers dt intérêts excédentaires cptes crts d'associés			247					Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248				330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)			249				251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999								

DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		342		
				Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989				
	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181				
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser -BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéf. c. 1, déf. c. 2	352	13 203	354	
Déficits	Déficit de l'exerc. reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables			dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéf. c. 1, déf. c. 2	370	13 203	372	

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant
---------------------------	---------

II DEDUCTIONS DIVERSES	Montant
------------------------	---------